

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 28 MARS

## Folâtreries administratives

I

### Dans les Télégraphes

Dans les télégraphes, on se sert pour l'entretien des piles de bioxyde de manganèse; on en consomme de 30,000 à 40,000 kilos tous les ans. Récemment, on dut prévoir dans le budget une extension des services qui exigerait une consommation anormale de manganèse. Une compagnie privée, avant de grever sa dépense d'une notable surcharge, se serait fait rendre compte de la quantité de matière présente en magasin; mais l'Etat ménage les forces de ceux qu'il emploie et ne veut pas être suspect de laderie. On négligea l'enquête préalable et l'on décida une exceptionnelle commande de 200,000 kilos de manganèse.

Les ordres donnés furent-ils insuffisamment clairs? Le chef de bureau compétent interpréta-t-il les ordres de travers? Peu importe. En tout cas, il fit une double commande de 200,000 kilos, en tout 400,000.

L'extension des services n'amena pas dans la consommation du manganèse l'augmentation prévue. Il restait, d'ailleurs, des années précédentes, un stock inemployé assez considérable, si bien qu'à la fin de l'exercice, les 400,000 kilos reposaient, toujours intacts, dans les magasins de l'administration, rue Bertrand.

Les choses en étaient là quand les télégraphes, trouvant leur matériel à l'étroit dans le local primitif, en firent construire un nouveau, boulevard Brune, où ils transportèrent, avant même que la construction fût achevée, leur approvisionnement de manganèse. Le transfert s'opéra dans les règles. Le magasinier du boulevard Brune, en recevant les barils, donna décharge au magasinier de la rue Bertrand. C'est dans l'ordre.

Mais deux mois s'étaient à peine écoulés que l'administration, ayant à dresser le budget de l'an suivant, fit procéder à son inventaire annuel. Or, jusque-là, on n'avait envoyé le formulaire: *Avez-vous en magasin telle quantité de... de... de...* qu'au garde magasinier de la rue Bertrand; on oublia, c'était bien naturel, celui du boulevard Brune, et, quand celui de la rue Bertrand reçut le questionnaire, il inscrivit à côté du mot *manganèse* cet autre mot: *néant*. Le papier ayant fait retour rue de Grenelle, on n'eut pas le plus léger étonnement à la vue de cette mention négative; on inscrivit au budget, avec une tranquille inconscience, une nouvelle commande de 100,000 kilos de manganèse; à l'entrée en exercice, les 100,000 kilos furent livrés; ils gisent encore aujourd'hui boulevard Brune, à côté des 400,000 autres. Ils resteront éternellement sans emploi, l'administration ayant, dans l'inter-valle, opéré dans la confection de ses piles un perfectionnement qui exclut la manganèse. Coût: à 30 francs les 100 kilos, 150,000 francs.

II

### D'un autre tonneau

A la suite d'une commande importante, une administration que nous ne nommerons pas, restait à la tête d'un millier de barriques vides et toutes neuves. Un industriel, averti, se pré-sente.

« J'ai besoin, dit-il au chef de service, de tonneaux, et les vôtres feraient parfaitement mon affaire. Vous n'en avez pas l'emploi, je le sais. Voulez-vous me les céder? J'en offre 2 fr. 50 la pièce et je prends le tout en bloc. »

Ravi de procurer à l'Etat une économie de 2,500 francs, le fonctionnaire dit oui, en principe, et se jette sur le règlement, qu'il compulse avec fièvre. Le lendemain, il répondait à l'industriel par un refus: « Je n'ai trouvé, expliqua-t-il, ni un précédent dont je puisse m'autoriser, ni dans le règlement un article quelconque qui me permette de tirer parti de mes barriques. Elles ne pourront être aliénées que le jour où leurs douves éclateront. Ce jour-là, étant inutilisables, elles resteront dans la catégorie des vieux bois et seront mises en vente par l'administration des Domaines.

— Mais le lot tout entier, au lieu de 2,500 francs, vous rapportera cent sous!

— Je le sais, répondit le fonctionnaire, mais le règlement me dicte impérieusement ma conduite. » Et, serviteur respectueux de la forme, désireux surtout d'avancement, il attendit que les barriques tombassent en poussière. Elles ont rapporté 2 fr. 75.

(Figaro.)

(A SUIVRE.)

## L'IMPOT SUR LES TITRES

### Et les particules nobiliaires

M. Girault, sénateur du Cher, propose un nouvel impôt original: il demande l'établissement d'une taxe sur les titres de noblesse et les particules. M. Girault fournit même un projet de tarif progressif: les princes paieraient 4,000 fr., les ducs 800 fr., les marquis 700 fr., les comtes 600 fr., les vicomtes 500 francs, les barons 400 fr., les porteurs de particule double 200 fr., ceux de particule simple 100 fr. C'est très ingénieux; seulement il faudrait que M. Girault révélât comment s'établira le rôle des contribuables.

La taxe sera-t-elle perçue sur la simple déclaration de l'imposé ou sur preuves authentiques des titres qui le font débiteur de l'Etat? Et si ce dernier parti est adopté, à qui incombera la preuve? Au fisc, — alors il aura de l'ouvrage, — ou au contribuable lui-même? Car, il ne faut pas s'y tromper: parmi les gens qui voudront payer l'impôt, il y en aura beaucoup qui ne le devront pas.

Ce que le rastaquouère s'empressera d'abolir devant les guichets des percepteurs, on s'en fait l'idée.

Ce sera un spectacle curieux et tout à fait nouveau que celui de ces imposés volontaires suppliant le receveur des contributions d'accepter leur argent. Le diable c'est qu'en cette délicate affaire, l'Etat ne gagnera même pas de quoi payer ses d'Hozié souverains, car ils ne sont pas nombreux, en France, les ducs certains, ni même les vicomtes; et quelques centaines de particules légitimes à cent francs l'une ne feront pas monter beaucoup les recettes du collecteur.

Aussi croyons-nous que l'idée de M. Girault n'est pratique qu'à la condition de n'infliger, aux candidats à l'impôt, aucune enquête, et de percevoir la taxe sur quiconque se déclarera taxable.

Mais alors c'est autre chose: l'impôt n'est plus établi sur la noblesse, il l'est sur la

sottise ou sur la fraude. L'Etat vous dit: voulez-vous être duc ou du moins vous offrir la fantaisie de passer pour tel? payez 4,000 francs. Ce sera très commode, surtout pour les escrocs qui, moyennant une modeste somme, se créeront un superbe état civil et mettront en coupe réglée — ce qui, en somme, ne serait pas un mal irrémédiable — tous les « Monsieur Poirier » actuels. Seulement, voyez-vous l'Etat républicain se livrant à ce petit commerce? Les rois, direz-vous, l'ont bien fait. Sans doute, mais c'étaient les rois; et si nous devons continuer leurs errements, « ce n'était pas la peine », etc.

Quel dommage, cependant, que l'idée de M. Girault ne puisse inaugurer les futurs impôts auxquels on soumettra justement, dans l'avenir, la bête humaine!!!

## Le voyage de M. Félix Faure

Le Président de la République a quitté Paris hier soir à onze heures vingt, se rendant par train spécial à Sathonay, où il doit remettre les drapeaux aux troupes destinées à l'expédition de Madagascar.

Suit la liste des personnes admises à prendre place dans le train présidentiel:

La maison militaire du Président de la République ainsi composée: général Tournier, secrétaire général de la Présidence; M. Le Gall, inspecteur des services administratifs de la marine, directeur du cabinet; le colonel Chamoin, les commandants Bourgeois, Lombard et le capitaine de frégate Germinet;

Le général Zurlinden, ministre de la guerre; le général de Boisdeffre, chef d'état-major général de l'armée; le capitaine Bretau, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, et le capitaine Dantant, officier d'ordonnance du chef d'état-major général;

Le vice amiral Besnard, ministre de la marine, le capitaine de vaisseau Richard, sous-chef de l'état-major général de la marine, et le capitaine d'infanterie de marine Blondelot, officier d'ordonnance du ministre de la marine.

Voici l'horaire du voyage présidentiel:

Arrivée ce matin à Sathonay à 8 h. 30.  
Départ de Sathonay, à 2 heures du soir.  
Arrivée à Bourg (arrêt), à 3 heures.  
Arrivée à Mâcon (arrêt), à 3 h. 43.  
Arrivée à Dijon (arrêt, réception par les autorités et le conseil municipal), à 5 h. 43.  
Enfin, retour à Paris à 10 h. 34 ce soir.

Avant-hier soir, à huit heures vingt-cinq, au départ du rapide 7 à destination de Marseille; vingt-quatre agents des brigades des recherches prenaient le train pour aller à Lyon et à Sathonay exercer une surveillance occulte sur les individus suspects.

Ces agents étaient tous « camouflés ». Tous les genres étaient représentés: l'inévitable bicycliste à culotte courte, le commis-voyageur en macfarlane et l'Anglais en complet clair, coiffé d'une casquette invraisemblable.

Les voyageurs, arrivés à Lyon-Vaise, ont été reçus par un délégué spécial de la préfecture du Rhône.

Ces hommes arriveront aujourd'hui à Sathonay, en même temps que le Président de la République, et reviendront à Paris avec lui.

## INFORMATIONS

### Les vacances de la Chambre

On présume que les Chambres pourront se séparer le 8 ou le 10 avril et qu'elles s'ajourneront jusqu'au 14 mai.

Le gouvernement mettra à profit cet intervalle d'un mois pour achever la préparation du budget de 1896 déjà en cours.

Le ministre des finances doit, durant le même temps, remanier les projets sur les successions et sur les boissons dus à l'initiative de son prédécesseur, de manière à soumettre ces nouvelles propositions à la Commission du budget dès la rentrée.

Il en résulte que la seconde partie de la session parlementaire sera, sinon totalement, du moins en grande partie consacrée encore à des discussions financières, comme l'a été la première partie.

### Le mariage du duc d'Aoste et de la princesse Hélène

Il a été décidé que le mariage serait célébré à Turin, dans l'église du Saint-Suaire, chapelle du palais royal.

Les témoins seront: pour M<sup>me</sup> la princesse Hélène, M<sup>re</sup> le duc d'Orléans, son frère, et S. M. le roi don Carlos de Portugal, son beau-frère; pour S. A. R. le duc d'Aoste, le duc de Gênes, amiral de la flotte italienne, et l'archiduc Régner, ses cousins.

### Nécrologie

On annonce la mort, à Marseille, de M. Antoine Ricard, évêque *in partibus*, vicaire général honoraire de l'archevêché d'Aix, qui a succombé en moins de quarante-huit heures aux suites d'une péritonite.

### L'intérêt des bons du Trésor

Par décision du ministre des finances, l'intérêt attaché aux bons du Trésor a été fixé ainsi qu'il suit, à partir d'hier inclusivement:

A 3/4 p. 100 pour les bons de trois à cinq mois;

A 1/4 p. 100 pour les bons de six mois à un an.

### L'emprunt Indo-Chinois

Le gouvernement, comme complément au projet voté par la Commission du budget, et qui a pour objet de régler provisoirement la situation financière de l'Indo-Chine, prépare actuellement un nouveau projet destiné à régler définitivement cette situation.

Aux termes de ce projet, l'Indo-Chine serait autorisée à contracter un emprunt s'élevant à environ 25 millions, dont la moitié serait consacrée à la liquidation de l'entreprise du chemin de fer de Lang-Son; le surplus de l'emprunt serait affecté, en majeure partie, à l'exécution de travaux publics en vue de l'établissement de deux tronçons qui, s'ajoutant au réseau existant, assureraient la communication ininterrompue de Hanoï à la frontière de Chine.

### L'élection de M. Wilson

Le quatrième bureau d'avril 1894 s'est réuni pour examiner l'élection de Loches.

M. Wilson, nommé par ce collège électoral, avait jusqu'ici différé de se présenter devant ce bureau pour des raisons diverses.

Hier, il a fait savoir au bureau qu'il se présenterait pour fournir les explications qui lui paraîtraient désirables.

### Les garnisons du Sud et du Sud-Ouest

Le gouvernement étudierait en ce moment la question de remaniement et d'augmentation de nos garnisons du Sud et du Sud-Ouest.

Des échanges de vue à ce sujet auront lieu entre la France et l'Espagne, dès que le ministère de ce dernier pays sera un peu assis, car il y a là une question, uniquement diplomatique qui intéresse les deux pays pour diverses causes.

### Double condamnation à mort

La cour d'assises des Bouches-du-Rhône vient de prononcer une double condamnation à mort, celle des nommés Simon et Barillot, qui, le 17 décembre dernier, assassinèrent, pour la voler, une vieille logeuse en garni de la rue du Baignoir, à Marseille.

### La catastrophe de Montceau-les-Mines

MM. de Bellefond et Saverot, ingénieurs, poursuivis devant le tribunal correctionnel à la suite de la catastrophe de Montceau-les-Mines, comparaitront, les 4 et 5 avril prochain, en police correctionnelle.

### Un conseiller général en Cour d'assises

M. Sardet, ancien conseiller général, et notaire à Lamothe-Saint-Heray, accusé de nombreux faux et détournements, passe devant la Cour d'assises des Deux-Sèvres.

M<sup>e</sup> Droz, avocat du barreau de Paris, est chargé de la défense.

Cent cinquante témoins sont assignés.

### Japonnais et Chinois. — Prise des îles Pescadores

Changhaï, 27 mars. — Les îles Pescadores sont tombées entre les mains des Japonais. Pertes légères des deux côtés.

Le Japon repousse l'armistice demandé par la Chine.

## Bulletin Militaire

### Pour Madagascar

Afin d'assurer la relève éventuelle et les renforts qui pourraient être nécessaires au corps expéditionnaire de Madagascar, des dépôts vont être constitués pour chacun des corps de troupe.

En vue de constituer le dépôt du 200<sup>e</sup>, il est procédé, en ce moment, dans tous les régiments, à des tirages au sort parmi les officiers, sous-lieutenants, lieutenants et capitaines, un de chaque grade, ayant demandé à partir. Dans chaque corps d'armée un nouveau tirage est effectué parmi les officiers désignés dans les divers régiments ; un 3<sup>e</sup> tirage, au Ministère de la Guerre, désignera définitivement les officiers appelés à constituer le dépôt et même ceux qui iraient les y remplacer le jour où ils devraient s'embarquer.

### La caserne Canrobert

Le service du génie propose d'attribuer à la caserne en construction à Saint-Mihiel le titre de caserne Canrobert.

C'est dans la Meuse et à proximité de la frontière qu'il est bon de consacrer par un souvenir durable le commandement exercé par le maréchal à l'armée du Rhin, d'honorer la part glorieuse qu'il a prise à la bataille de Saint-Privat.

Le nom de fort Mac-Mahon a été donné, il y a deux ans, à un des ouvrages de défense élevés dans l'extrême-sud de l'Algérie. Il est possible, néanmoins, qu'une caserne en construction dans l'Est porte le titre de duc de Magenta.

### BULLETIN FINANCIER

27 mars 1895.

C'est encore la faiblesse qui a prévalu aujourd'hui. On éprouve évidemment le besoin de s'alléger à la veille de la liquidation.

Nos rentes sont toujours peu actives : le 30/0 finit à 102.82 1/2 après avoir fait au plus bas 102.75.

Les actions des établissements de crédit sont stationnaires ; nous retrouvons le Foncier à 903.75, le Crédit Lyonnais à 816.25.

La Société Générale est bien tenue à 498.75. Nos grands chemins fermes. Hausse du Lombard et de l'Autrichien sur des bruits de rachat par l'Etat.

Le Suez oscille de 3,385 à 3,375. Les fonds étrangers sont en général peu brillants et c'est à leur tenue qu'on attribue la faiblesse du marché. L'Italien a perdu le cours de 89 fr.

L'Extérieure a reculé sensiblement, c'est évidemment le fait de vente des acheteurs à primes.

Les fonds ottomans suivent les tendances générales, mais dans une mesure très restreinte.

Les fonds russes ont à subir des réalisations. En Banque, la Monte Rosa Gold est à 226.25. L'action de l'école Saint-Paul est mise en vente à 500. Le placement doit ressortir à plus de 5 0/0.

DR LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Bulletin Météorologique du 28 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 11°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 10°
Midi,	747 m/m	au-dessus 13°
Hausse,	3 m/m	
Baisse,	4 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 8°

### La tempête

Cette nuit, le vent a soufflé en tempête et n'a cessé que dans la matinée.

Nous n'avons pas entendu parler d'accidents à Saumur ou dans les environs. Mais cette bourrasque avait marqué son passage en maints endroits d'une série d'accidents plus ou moins graves.

Seuls les habitants des villes souffrent de ces

gros temps. Les cultivateurs sont plutôt heureux de cette pluie, qu'elle soit accompagnée de peu ou prou de vent. Les légumes, particulièrement, avaient grand besoin d'eau.

La situation générale reste la même. Des dépressions atmosphériques règnent dans l'Ouest. Les grains et giboulées sont donc encore à redouter.

Nous lisons dans le *Journal officiel* du 26 mai :

« M. Blavier, sénateur, membre de la commission relative à la convention passée entre la ville de Paris et le Crédit Foncier de France, pour la conversion d'emprunts antérieurs, vient d'être nommé président de cette commission.

» M. Blavier fait d'ailleurs partie de la commission chargée de l'étude du projet de loi, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'une nouvelle entrée au sud du port de Saint-Nazaire ; il est, avec la majorité de la commission, favorable à l'adoption de ce projet. »

### Vacances des lycées, à Pâques

Un jour supplémentaire de congé étant accordé aux lycées et collèges à l'occasion du centenaire de l'École normale supérieure, la sortie aura lieu dans ces établissements le mercredi 10 avril et la rentrée le mercredi 24 avril, à l'heure réglementaire.

Les classes de ce jour sont reportées au lendemain jeudi.

### Avis aux contribuables ayant sept enfants et plus

Aux termes de l'article 31 de la loi du 8 août 1890, « les pères et mères de sept enfants vivants, mineurs, légitimes ou reconnus, assujettis à une contribution personnelle-mobilière, égale ou inférieure à dix francs, seront exonérés d'office de cette contribution. »

L'administration des contributions directes fait connaître, en conséquence, que les contribuables inscrits sur le rôle de 1895 et se trouvant dans les conditions spécifiées à cet article de loi devront faire à la mairie, avant le 13 avril, une déclaration tendant à obtenir, pour 1895, le dégrèvement de la taxe à laquelle ils ont été soumis. Cette déclaration indiquera le nombre et l'âge des enfants et elle sera consignée sur le registre tenu en exécution de l'article 2 de la loi du 21 juillet 1887.

### Recensement des bohémiens

Sur la réquisition du ministre de l'Intérieur, les commandants de gendarmerie ont mis en mouvement toutes leurs brigades pour faire effectuer, pendant la journée du 21 mars, le recensement des bohémiens.

Des mesures d'expulsion rigoureuses seront prises à l'égard de ces bandes d'étrangers. La

majorité sont sans état civil ; elles vivent de mendicité et de rapines beaucoup plus que de la fabrication des paniers et des chaudrons à laquelle les bohémiens semblent se consacrer.

La centralisation du recensement de chaque tribu sera envoyée par les préfets au ministère. Chaque brigade de gendarmerie a dû établir la statistique de toutes celles qui ont été rencontrées sur les routes ou dans les villages de sa circonscription.

En procédant à date fixe, les bohémiens se trouvent recensés aussi exactement que possible.

### DOUÉ-LA-FONTAINE

#### On insultait son père !

Mardi dernier, à 8 heures du soir, Bellemère, forgeron, et Brian, journalier, habitant tous deux Doué-la-Fontaine, entraient chez M. Hubert, maître d'hôtel, et se faisaient servir des consommations. Mais, au lieu de trinquer, ils se prirent de bec et, après les injures, en vinrent aux mains. Le maître d'hôtel les sépara un instant, et, comme ils se rempoignaient de plus belle, M. Hubert requit l'intervention de la gendarmerie qui mit le hola et interrogea les combattants.

Bellemère a cogné Brian parce que celui-ci accusait M. Bellemère père de fainéantise, et le fils ne permit pas qu'on insulte son père.

Brian néglige ce grief particulier. Il raconte qu'on s'est dit des sottises « générales », que Bellemère l'a poussé, qu'il a riposté par un coup de poing et qu'on s'est, ensuite, peigné largement.

Si, maintenant, on ne peut plus se flanquer un coup de torchon, entre amis, sans que les gendarmes y fourrent le nez, où allons-nous ! ! !

### ANGERS

#### Inspection de la remonte

M. le colonel commandant la remonte du 9<sup>e</sup> corps est arrivé mardi pour inspecter le dépôt d'Angers.

Sa visite est occasionnée par une épidémie qui sévit en ce moment parmi les chevaux.

### L'Exposition de 1895

Il va, croyons-nous, être adressé à la commission des attractions une demande relative à une exposition aéronautique qui figurerait à l'Exposition de 1895. Cette exposition présenterait une revue de l'industrie aéronautique depuis l'invention du ballon jusqu'à nos jours, avec tous les perfectionnements qu'a subie cette industrie. De plus, des excursions en ballon dirigeable sur les environs d'Angers seraient données pendant l'Exposition.

### CHINON

Un véritable cyclone s'est abattu, mardi, vers midi, sur la ville de Chinon, et en quelques minutes a causé des ravages considéra-

## AU MOULIN

— Mon brave Leroux, je donne à Baptiste un bien coté cinquante mille francs d'après l'estimation de mon notaire, estimation certifiée par les plus imposés de la commune et par notre maire. Le reste de notre saint frusquin atteint au minimum cette valeur ; nous le gardons pour vivre inlépendants, pour n'être point à la charge de Tranquille. Il le retrouvera intact, sinon doublé, après notre émigration dans le royaume des taupes. Hé hé ! on s'est longtemps privé, serré le ventre. On bûchait en vue de garer le fils de la misère ; on s'éreintait avec bonheur. Il n'en sait et n'en sût jamais rien. On n'avait pas le chagrin de lui refuser l'argent, car il n'en a jamais demandé, il s'est toujours suffi. Aussi, quelle jubilation pour nous de gonfler sans relâche le boursicot et d'arrondir le domaine, lèchelette par lèchelette, jusqu'au jour où je me suis dit : assez d'ahan.

— Vous ! cinquante mille francs ! et vous faites de votre garçon un « bat-l'âne » !

— J'en ai fait un solide travailleur, un usinier accompli, un gaillard imbu de cette maxime « que, en ce bas monde, il ne faut compter que sur ses bras ». Et, si nous ne lui avons pas dévoilé notre « chevance » dont il ne s'enquit jamais et qu'il ignore complètement, ce n'est pas que nous craignissions qu'il devint paresseux, instruit de l'aisance de ses parents ; mais parce que nous préméditions de lui ménager une gentille surprise quand il nous aviserait de son désir de fréquenter une particulière honnête et de le mettre en état de porter ses vues aussi haut qu'il lui plairait, en notre monde campagnard, comme de raison.

— Vous me renversez ! Ce garçon que vous prérez tant, vous vous êtes séparés de lui ! vous l'avez réduit au rôle de gagne-petit, de domestique, condamné à la misère des champs, quand vous pouviez lui fournir l'état d'architecte », d'épicier, de notaire, l'état d'huissier ! ! !

— J'en ai fait un paysan, vous dis-je, paysan comme son père, son grand-père, comme tous les Morel de Dornecy, depuis la venue au monde du premier des Morel, parce qu'il

existe trop de vermine sur le papier timbré, de marchands de drogues, de propres à rien en trois mots, et que la terre manque de serveurs, d'amis, d'amoureux ; parce que je voulais que Baptiste tint un métier utile et libre, et que les métiers qui touchent au pain priment, suivant moi, tous autres. Je voulais ensuite qu'il courût les pays, le monde entier pour augmenter son savoir et son expérience. Oui, s'il m'avait cru, il eût voyagé chez l'étranger. Il s'est ancré ici, malgré mes représentations. Libre à lui, et je ne regrettais point trop son arrêt, parce que nous l'avions près de nous. En cette heure, il s'agit de le caser, de lui constituer un intérieur, une famille continuant la souche et le nom sans tache des Morel. Vingt fois je lui offris de riches partis chez nous, des demoiselles qu'il connaissait d'enfance. Il s'est constamment dérobé sous des raisons plus ou moins plausibles : « trop jeune, pas disposé au conjungo, etc. ». Je n'insistai plus, convaincu qu'il éprouvait une inclination dans ces environs. Donc, pour moi, il a fixé son choix sur la maîtresse des Aïrelles — du moins je le suppose, car le gasne cause de ses idées que lorsqu'elles sont mûres et cueillables. Nous connaissons M<sup>me</sup>

Boyer comme le fond de notre poche, tant par lui et par la commune renommée que par nous-mêmes, et nous ne pourrions souhaiter une bru plus avenante. D'ores et déjà, notre consentement est acquis au futur. Et vous viendriez vous jeter au travers de nos espérances, de notre vieillesse heureuse, de l'avenir du fils ! Allons donc, vieux roquentin ! Laissez-nous la place libre et portez ailleurs vos velléités égrillardes. On vous l'a déjà dit : « le four ne chauffe pas pour vous ».

— Est-ce Baptiste qui l'allumera, ce four ?

— J'en ai quelque idée, bonhomme.

— Mais ils ne s'aiment pas, ces deux glaçons ?

— Glaçon, vous-même. Je vous parie qu'ils s'adorent. Seulement, ce sont les amoureux sans le savoir. Il ne s'agit que d'entrebailler leurs cœurs pour qu'ils y voient clair.

— Taratata ! est-ce que votre « dort-dans-l'eau » saura aimer une femme comme on doit l'aimer !

— Tout beau, monsieur ! J'ai meilleure opinion de mon fleu, et je ne pense pas que besoin lui soit d'un aide pour sa tâche matrimoniale. Il emmagasinait des trésors de jeunesse et de force, tandis que vous gaspilliez votre

bles. La toiture d'une remise située rue Haute-Saint-Maurice a été complètement détruite par la chute d'une énorme cheminée. Sur le quai Charles-VII, le vent a renversé en partie une maison en construction appartenant à M. Rigaud, ancien cordonnier. Dans leur chute, les pierres ont défoncé la toiture d'une maison voisine, l'ancienne Banque de Chinon et du Poutou. Cette maison était fort heureusement inhabitée. Les ouvriers maçons étaient en train de déjeuner, et, sans cette circonstance, on aurait eu certainement des accidents graves et peut-être des morts à déplorer.

Une partie des murs, bien que restés debout, ont tellement dévié qu'ils devront être reconstruits. Les dégâts sont évalués à plusieurs milliers de francs.

#### Testament original

Ces jours derniers, on a procédé, à Loches, aux obsèques d'une vieille dame, M<sup>me</sup> Gallicher, veuve d'un greffier en chef du Tribunal civil.

De crainte d'être enterrée vivante, elle avait, dans son testament, exprimé le désir d'être inhumée 60 heures seulement après sa mort.

De plus, elle a légué à son chat une somme de 40 francs par mois, qui sera touchée par la personne qui se chargera de l'entretien de l'animal.

#### Courses de Luçon

Les courses de Luçon auront lieu, cette année, les dimanche 30 juin et lundi 1<sup>er</sup> juillet.

#### Cavalcade historique

Un groupe important de commerçants de la ville de La Roche-sur-Yon se propose d'organiser, pour le lundi de la Pentecôte, une superbe cavalcade historique dont le produit serait affecté au corps expéditionnaire de Madagascar.

#### L'absinthe

Un journal indique un usage de l'absinthe contre lequel il n'y a rien à dire.

« Promenez, dit-il, un pinceau chargé de décoction de feuilles de cette plante sur tous les meubles infectés de punaises, et vous en serez bientôt débarrassés. »

Si l'absinthe a cet heureux privilège, nous lui en sommes reconnaissants.

### État Civil de Saumur

#### NAISSANCES

Le 28 mars. — Augusta Lorphelin, rue d'Orléans, 17.

#### DÉCÈS

Le 27 mars. — Virginie Dufresne, veuve de Louis Belin, propriétaire, 69 ans, rue de Fenelet, 46.

Le 28. — Paul Camain, maître d'hôtel, 58 ans, époux de Marie-Madeleine Bodin, rue de la Petite-Bilange, 6.

poudre aux allouettes sans plume. S'il, marque quarante ans sous le rapport de la raison, pour le reste il a gardé le sang des vingt ans. Je suis bien assuré de ce côté. C'est entendu : vous rabattrez un autre gibier et vous accommoderez le mariage en question.

— Vous ne m'engôlerez point, je m'y refuse.

— Ne faites donc pas le motin. Vous aurez, avant deux heures, posé les préliminaires. On ne s'en réfère pas vainement à votre loyauté.

— Ma loyauté... ma loyauté, je n'y contredis pas. Mais, mon amour ?

— De l'amour, mon camarade ! Par respect de vous-même ne prononcez plus ce mot. C'est un morceau de sucre pour les édentés de notre condition. Que vous ressentiez une chaleureuse amitié pour M<sup>me</sup> Boyer, je l'admets, car vous n'allez pas plus loin, j'en suis sûr. D'autre part, vous êtes réellement attaché à Baptiste ; vous lui témoignez une estime dont il se vante justement. Et, vous lui faucheriez l'herbe sous le pied, vous briseriez sa vie, vous le condamneriez et me condamneriez au crève-cœur perpétuel ! Donnez-moi la main, mon bon Leroux. Marchez de l'avant sur la piste que je vous signale, et enlevez-moi d'assaut le « oui » déci-

### Bibliographie

La grande édition nationale de LA FRANCE ILLUSTRÉE, par Malle-Brun, est une œuvre hors ligne, que son exceptionnelle valeur recommande à tous, comme le plus magistral monument patriotique. — Il n'est aucun tableau de notre pays, de nos possessions extérieures qui soit aussi complet, aussi saisissant, aussi vivant, où s'harmonisent avec autant de charme le coloris et l'attrait des descriptions pittoresques, le puissant intérêt des anecdotes, des épisodes et des récits historiques, l'infinie variété des détails sur les branches innombrables de l'activité humaine. LA FRANCE ILLUSTRÉE s'appuie sur des données statistiques d'une rigoureuse exactitude, d'une instructive actualité, les seules qu'il soit facile de lire et de consulter, tant la disposition en est ingénieuse. Tirée avec le plus grand soin par l'imprimerie Quantin, elle est accompagnée de superbes et nombreuses illustrations de Clerget, de cartes et de plans en couleurs, d'une admirable clarté, dressés et gravés spécialement par Erhard. Malgré toutes ces richesses, qui font de LA FRANCE ILLUSTRÉE un ouvrage luxueux, les éditeurs Jules Rouff et C<sup>ie</sup> la mettent à la portée de tous par son prix et par son mode de publication ; ils en font paraître chaque semaine un fascicule qui ne coûte que 90 centimes, et qui contient 48 pages de texte et de gravures, grand format in-octavo, avec cartes et plans en couleurs.

### VARIÉTÉ

#### Le tabac dans l'armée

A propos de l'interdiction, par Guillaume II, aux officiers allemands de fumer dans la rue, l'Eclair a fait quelques recherches historiques :

A-t-on toujours laissé les soldats libres de fumer ? Comment est-on arrivé même à favoriser le goût du tabac en en fournissant une certaine quantité ?

Il paraît que, sous Louis XIV, Jean Bart, grand fumeur, ne contribua pas peu à mettre le tabac à la mode dans les armées de terre et de mer.

Napoléon I<sup>er</sup>, qui fouillait souvent dans la poche de son gilet pour en tirer une pincée de tabac à priser n'avait probablement aucune sympathie pour les fumeurs, car il a écrit ces mots qui servent de devise à la Société contre l'abus du tabac : « Le tabac n'est bon qu'à dessennuyer les fainéants. » Aussi ne jugea-t-il pas à propos de favoriser le goût du tabac dans ses armées, et, pendant toutes les guerres de l'Empire, il n'y eut pas de distribution de tabac à la troupe.

Le 17 mai 1814, une ordonnance militaire fixait à 4 fr. 50 le prix du tabac de cantine.

En 1830, la garde nationale contribua, paraît-il, beaucoup à répan-tre le goût du tabac parmi ceux qui avaient l'honneur de porter l'uniforme.

Mais le principal auteur de l'invasion du tabac dans les rangs de nos armées est Napoléon III. Par un décret du 29 juillet 1853,

Napoléon III décia qu'à l'avenir, que chaque soldat fumeur recevrait cent grammes de tabac de cantine tous les dix jours pour la modique somme de 15 centimes. Depuis, l'usage du tabac s'est considérablement répandu dans l'armée : d'après l'enquête du docteur Bodrus, la consommation quotidienne du tabac est en moyenne de 9 gr 62 avant l'incorporation, et elle s'élève jusqu'à 45 gr. 43 pendant le séjour à la caserne.

Notons que quelques règlements ont tenté de modérer dans une certaine mesure l'abus du tabac ; citons notamment une circulaire en date du 27 septembre 1871 où le ministre de la guerre, le général de Cissey, a donné les ordres suivants : « Il devra être interdit aux hommes de fumer dans l'intérieur des corps de garde pendant la nuit. Rien n'est plus pernicieux que de respirer, durant le sommeil, un air empesté par la fumée du tabac. »

Le décret du 8 décembre 1888, relatif au service intérieur, renferme, dans son article 355, la prescription suivante : « Il est défendu de fumer dans les chambrées pendant la nuit, d'y cracher, d'y vider la pipe ailleurs que dans les crachoirs. »

L'article 180 dit également :

« Le caporal de chambrée empêche de fumer au lit. »

Pour être complet, disons que, parmi les conseils aux matelots qui sont imprimés au commencement du livret matricule de chaque homme, se trouvent ces lignes : « L'abus du tabac est nuisible. La chique donne à l'haleine une odeur repoussante, irrite les gencives, altère les dents. — Il est sage d'y renoncer ainsi qu'à l'usage de la pipe trop courte, qui expose les lèvres aux maladies les plus graves. »

Il en est de cette question du tabac dans l'armée comme de tant d'autres questions. L'abus seul est condamnable, et la décision de Guillaume II, pour ses officiers, nous semble empreinte d'un arbitraire vexatoire que nous n'avons pas à envier.

### BOURSE DE PARIS

Du 27 Mars 1895

3 0/0 . . . . .	102 75
3 0/0 amortissable . . . . .	101 55
3 1/2 . . . . .	108 »

### LA PETITE SCIENCE

#### UN BON CONSEIL

Question. — Que faut-il faire pour ne pas se fatiguer les yeux ?

Réponse. — Qu'on lise, qu'on couse, ou qu'on compose, qu'on se livre enfin à n'importe quel travail absorbant, il faut lever, à de courts intervalles, les yeux de son ouvrage et regarder autour de soi. Faites ainsi toutes les dix minutes ou tous les quarts d'heure ; vous

vous êtes moulé. Mais le fils n'a pas votre philosophie et j'entends qu'il ne souffre ni du cœur ni du corps. Prenez, mon cher magistrat, vos clics et vos claques, et battez le fer pendant qu'il est chaud.

(A suivre.) A. M.

### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 24 Mars 1895

Versements de 102 déposants (18 nouveaux), 46,457 fr.  
Remboursements, 44,723 fr. 90  
La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

### PRIX de l'hectolitre de froment et d'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers, de 13 50 à 14 »	de 8 » à 8 50	
Saumur, de 13 50 à » »	de 8 » à » »	
Cholet, de 13 50 à » »	de 8 » à » »	
Baugé, de 13 50 à 14 »	de 8 » à » »	
Segré, de 14 » à » »	de 8 50 à » »	
Beaufréau, de 13 50 à » »	de 8 50 à » »	
Montlauron, de 13 40 à » »	de 8 50 à » »	
Montreault, de 13 50 à » »	de 8 50 à » »	
Chemillé, de 13 50 à » »	de 8 25 à 8 50	
Champtoceaux, de 13 60 à » »	de 8 40 à » »	
St-Florent-le-Vieil, de 13 75 à » »	de 8 50 à » »	
Vihiers, de 13 25 à 13 »	de 8 50 à » »	
Brissac, de 14 » à » »	de 8 25 à 8 50	
Chalonnnes, de 13 50 à » »	de 8 50 à » »	
Doué, de 13 » à 13 50	de 8 50 à » »	

Le Gérant, L. DELAUNAY.

vous apercevrez que la tension de vos muscles sera moindre, que vos yeux se fatigueront moins et que votre sang circulera mieux.

#### REMÈDES CONTRE LES BRULURES

Dans les cas de brûlure, ce qu'il importe de faire avant tout pour diminuer la douleur, c'est de mettre la brûlure à l'abri du contact si nocif de l'air. C'est parce qu'elles réalisent cet objet que l'huile et les poudres inertes, comme celle de fécule, ont une grande efficacité.

Le remède suivant est bien simple, mais je l'ai toujours vu employer avec un très grand succès et parfois dans des cas graves.

On recueille, au moment de la floraison, les pétales de fleurs de lis et on les met digérer avec de la bonne huile d'olive dans un flacon à large goulot. On fait ainsi chaque année sa petite préparation.

Ces pétales, appliqués sur la brûlure, amènent un soulagement immédiat et facilitent la guérison d'une manière remarquable. A défaut de ce remède, on se procurera toujours aisément chez un pharmacien du baume du Canada. Si on recouvre la brûlure d'une couche de ce baume, la douleur disparaît comme par enchantement. Enfin, à défaut de pétales de lis et du baume du Canada, l'emploi de l'eau blanche donne de très bons résultats pour calmer la souffrance.

— Je n'ai jamais senti mon estomac, ni pendant la digestion, ni à aucun moment de la journée, disait un beau vieillard dont la santé faisait l'admiration de tous. — Parbleu, répondait son médecin, depuis trente ans, je lui recommande de manger chaque matin un potage au lait avec du Tapioca Rils.

### AVIS

M. BODIN, Artiste, premier prix d'honneur de l'Ecole nationale des Arts décoratifs de Paris, exposant au Salon, donne, à domicile, des Leçons de Dessin artistique, aquarelle, fleurs, perspective, architecture, à des Prix modérés. — On traite à partir de 3 fr. l'heure et suivant le nombre d'élèves. S'adresser au journal.

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de DELANGRENIER étaient les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge. Sans opium, morphine ni codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue du Pas-de-la-Mule, 2, et correspondance.

### SUIVANT ACTE reçu par M<sup>e</sup>

notaire à Saumur, le 26 mars 1895, M. FERNAND TARODE, représentant de commerce, demeurant à Saumur, rue de la Grise, n° 3, a vendu à M. HENRI FILLAUDEAU, boulanger, et M<sup>me</sup> MARIE MENOUE, son épouse, demeurant ensemble aux Rosiers, le Fonds de commerce de boulangerie exploité à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 20, aux charges et conditions, moyennant un prix exprimé dans l'acte.

La prise de possession a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 1895.

Pour mention, FOURCHAULT.

Etude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du vingt-deux mars mil huit cent vingt-cinq, enregistré,

Et, à la requête de M. Gustave Grimault, propriétaire, demeurant à Doué, agissant en qualité de maire de ladite ville, et à ce dûment autorisé par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, séant en Conseil de Préfecture, en date du premier février mil huit cent quatre-vingt-cinq,

Pour lequel domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, numéro 12;

Notification a été faite :

1. A M le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais de Justice de ladite ville, rue du Palais-de-Justice ;

2. A Madame Marie-Louise Boutin, épouse du sieur René Leroy, cocher, avec lequel elle demeure à Louresse ;

3. A M René Leroy, sus-nommé, comme exerçant les droits et actions de la dame son épouse, également sus-nommée ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le six mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour par Me Le Ray, avoué, de la copie collationnée d'un acte sous signature privée dressé en la forme administrative en double minute à la Mairie de Doué, le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré et transcrit, contenant vente à la ville de Doué, ce accepté par M Grimault, en sa dite qualité de maire, par M René Leroy, sus-nommé :

D'un terrain et d'une maison, situés à Doué, rue de la Croix-de-Mission, d'une superficie totale de quarante-quatre mètres super, destinés à être occupés par le chemin vicinal ordinaire numéro 4, et définitivement attribués audit chemin par décision de la commission départementale en date du douze décembre mil huit cent soixante-huit.

Moyennant, en sus des charges, le prix principal de deux mille cinq cents francs, dont quatre-vingt-huit francs treize centimes pour le terrain et deux mille quatre cent onze francs soixante-dix centimes pour reconstruction et indemnité ;

Ladite somme payable au vendeur et sans intérêt aussitôt qu'il aura été constaté qu'il n'existe aucune inscription hypothécaire sur les terrain et maison cédés ;

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur était faite conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont il s'agit serait et demeurerait définitivement purgé et libéré entre les mains de l'acquéreur de toutes hypothèques de cette nature ;

Avec déclaration en outre à M le Procureur de la République que les anciens propriétaires dudit immeuble, indépendamment du vendeur, du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus du requérant, es-qualités, il ferait publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'état du 9 mai 1807.

L'avoué de la ville de Doué,  
V. LE RAY.

Etude de M<sup>e</sup> DEGREZ, notaire à Saint-Clement-des-Levées.

## Vente Mobilière

Par suite d'acceptation bénéficiaire.

Le Dimanche 31 Mars 1895, à midi précis, au canton de la Butte, commune des Rosiers, M<sup>e</sup> DEGREZ, notaire à St-Clement-des-Levées, procédera à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la succes-

sion bénéficiaire de M. JEAN-ALEXIS MAZÉ-PIAU.

On vendra notamment :

Deux lits complets, deux armoires, tables, chaises, paille, foin, outils aratoires, un rouleau, une charrette, équipages de charrette, un moulin à farine, un moulin à vent, un érussoir et sa mouture, une bascule et ses poids.

Draps, linge de ménage, garde-robe d'homme.

Trois vaches et une génisse, une jument, et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etudes de M<sup>e</sup> DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> POPIN et BEAUREPAIRE ;

De M<sup>e</sup> BARON, avoué-licencié à Saumur, place Dupetit-Thouars, Et de M<sup>e</sup> RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire).

## VENTE

Aux enchères publiques

Le Dimanche 31 Mars 1895, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RICOU, notaire à Coron, à deux heures du soir.

### 1<sup>o</sup> D'une Maison

Sise au bourg de Coron (Maine-et-Loire),

Comprenant : un corps de bâtiments composé de deux chambres à feu, grenier au-dessus ; autre corps de bâtiment, comprenant : chambre à feu, grenier au-dessus, petit appentis, cour.

Mise à prix, ci. . . 2,200 fr.

### 2<sup>o</sup> De la Métairie de la Girardière

Sise commune de Somloire (Maine-et-Loire)

ET SES DÉPENDANCES

Mise à prix, ci. . . 44,000 fr.

### 3<sup>o</sup> Et de plusieurs morceaux de Terre, Pré et Jardin

En 4 lots, dont les mises à prix forment un total de 7,300 fr.

Total des mises à prix : 23,500 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DURANCEAU, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BARON, avoué à Saumur, rue Dupetit-Thouars ;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

ANDRÉ DURANCEAU.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

I.

### UNE MAISON

A Saumur, rue du Roi-René, occupée par M. Verdier, antiquaire.

Un corps de bâtiments

Derrière la maison ci-dessus dont il est séparé par une ruelle.

II.

### Une Cave en roc

A Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, 5

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

## A LOUER

OU A VENDRE

Sur les bords de la Loire, entre Angers et Saumur.

### 1<sup>o</sup> CHATEAU

DE

### LA BOUSSINIÈRE

Meublé ou non

7 Chambres de maîtres, vastes servitudes. — Joli Parc. — Terrasse dominant la Loire ;

### 2<sup>o</sup> Petite Ferme

Taillis, Vignes, Réserves

Contenance totale : 18 hectares.

3 kilomètres de la gare des Rosiers. — Exprimés.

4 kilomètre du bourg de Gennes. Service d'omnibus.

Droit de chasse facultatif sur le surplus de la terre, environ 300 hectares.

S'adresser à MM. FRANÇOIS, experts à Angers, rue Paul-Bert, 40.

## A LOUER

### JARDIN

Entouré de murs et bien arboré, avec petite chambre, près la gare d'Orléans.

S'adresser à M. B. wrois, 5, rue du Petit-Pré.

## A CÉDER

Magasin d'Épicerie et Mercerie

Très bonne clientèle.

S'adresser à M. H. FOURRIER, rue Nationale, 21, à Saumur.

## A LOUER

DE SUITE

UN JARDIN AVEC petit PAVILLON

Bien arboré et en plein rapport, rue de l'Abattoir.

S'adresser à M<sup>me</sup> JUSSEAUME, rue d'Alsace, 1.

## A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

## Demandes d'Emplois

UN COMPTABLE pouvant disposer de plusieurs heures par jour demande un emploi.

ON DEMANDE un ouvrier fumiste. Bonnes références.

Prendre l'adresse au bureau du journal.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT FILS

Exposition des Articles de Pâques

Œufs en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œufs en satin et sparterie

Grand assortiment de Vannerie fine, Porcelaines, etc.

Dernières créations de l'Art Parisien

### ARTICLES DU 1<sup>er</sup> AVRIL

Poissons en carton, en chocolat et en sucre. — Enorme choix de Surprises très amusantes. — Pains d'Épices Guillout, aux fruits et aux amandes. — Saugliers avec noms.

AVIS. — Le Dimanche 31 Mars, le Magasin restera ouvert.

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

## E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boîte . . . » 50 la boîte . . . » 70

— extra — . . . » 60 — . . . » 90

Haricots verts moyens, — . . . » 50 — . . . » 80

— extra — . . . » 60 — . . . » 90

Asperges (qualité incomparable) . . . . . 1 25

Sarines à l'huile . . . . . la boîte depuis . . . » 33

PRIMEURS : Petits pois, Haricots verts, Radis.

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rœdel, de Bordeaux.

NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

## Entrepôt des Ardoisières de la Commission D'ANGERS

Vente, en Gros et en Détail.

## R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

## BOIS DU NORD ET DU PAYS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

## ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre.

26 litres pour 25

Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

# A LA GLANEUSE

MAISON E. SABATIER

LUNDI 1<sup>er</sup> AVRIL et jours suivants

# EXPOSITION GÉNÉRALE

ET GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES

## NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Affaires considérables vendues très bon marché

NOMBREUSES OCCASIONS AU COMPTOIR DES TISSUS POUR ROBES, COSTUMES, BLOUSES ET CORSAGES

Pour inaugurer la NOUVELLE SAISON, les Magasins de LA GLANEUSE offriront à leurs Clientes, les Lundi 1<sup>er</sup> et Samedi 6 Avril, de magnifiques Bouquets de VIOLETTES DE NICE.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,